



CONVENTION PATRONALE

de l'industrie horlogère suisse

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) est l'organisation faîtière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe plus de 500 entreprises occupant près de 48'000 travailleurs.

Afin de compléter notre Service Santé et Sécurité au Travail, nous recherchons :

Spécialiste Santé et Sécurité au travail

formé et expérimenté dans les domaines suivants : industrie (microtechniques), gestion d'entreprise et santé et sécurité au travail.

Futur chef de service, vous conseillez les membres d'une solution de branche, réalisez des audits en entreprise, formez les COSEC et réalisez les documentations nécessaires.

Votre profil :

- Formation de base en microtechnique / horlogerie.
- Formation en management par processus.
- Certificat de spécialiste en santé et sécurité au travail.
- Plusieurs années d'expérience en entreprise industrielle.
- Maîtrise des outils informatiques, en particulier Office.
- Capacité à travailler de manière indépendante et flexible.
- Personnalité précise, organisée, engagée, empathique.
- Esprit de synthèse et d'analyse.
- Bonne aptitude à communiquer, y compris par écrit.
- Connaissance de l'allemand souhaitée.

Tâches variées dans une petite structure ; prestations sociales d'une institution moderne et réputée.

Votre dossier complet incluant une lettre de motivation et un cv sont à adresser à :

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse
Service SST
Avenue Léopold-Robert 65, case postale,
2301 La Chaux-de-Fonds

ou par courriel à postulation@cpih.ch

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du responsable du Service SST, tél. 032 910 03 88, courriel : p.boillat@cpih.ch.